RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE RECHERCHER L'EMPLACEMENT LE PLUS CONVENABLE POUR LA STATUE DE FOURIER

Présenté par M le général de MARSILLY

Dans notre séance du 2 juillet, l'un de nous, M. Desmaisons, nous a prié, par écrit, d'intervenir officieusement auprès du Conseil municipal, afin d'obtenir que la statue de Fourier, déplacée par suite de l'agrandissement du collège, fût placée dans un endroit public convenable. Son avis était de la mettre sur un éperon fort large de l'ancien pont.

Nous avons reconnu nos titres à intervenir officieusement dans cette question; car tout ce qui touche à l'histoire départementale rentre dans le cercle de nos études, et Fourier est non seulement une illustration de notre ville, mais encore une gloire nationale; il a été membre très actif de l'institut d'Egypte, préfet distingué du premier Empire, savant de premier ordre, membre et secrétaire perpétuel pour les sciences mathématiques de l'Académie des Sciences; le secrétaire perpétuel pour les sciences physiques était alors l'illustre Cuvier.

Voici la conclusion de la biographie de Fourier donnée dans le Dictionnaire des Sciences mathématiques de A.-S. de Monferrier (tome II, Paris, Dénain, libraire. 1836). « Si, comme savant, la postérité, qui ne peut manquer de reconnaître en lui un habile géomètre, ne le place pas au premier rang de ceux qui ont agrandi le cercle de nos connaissances, elle lui assignera du moins une place distinguée parmi les hommes célèbres de la période historique dans laquelle nous vivons. Sa mémoire sera toujours chère à ceux qui l'ont connu. On a de lui I. Discours préliminaire servant de préface historique au grand ouvrage sur l'Égypte. Paris, 1 volume gr. in-fol. II. Un grand nombre de Mémoires sur diverses questions de physique générale et de « mathématique, insérés dans le Recueil de l'Académie des Sciences. >III Rapport sur les établissements appelés Tontines, Paris, 1801, in-4. IV. Théorie analytique de la Chaleur, Paris, 1822, in-4. V. Éloges de Delambre, de Sir William Herschell et de Briquet; divers discours sur les progrès des sciences mathématiques. »

A ces renseignements j'ajouterai, sans craindre un démenti, que la Théorie analytique de la Chaleur, de Fourier, est encore consultée avec fruit dans certaines parties, malgré les immenses progrès ultérieurs et la création toute nouvelle de la Thermodynamique. On doit aussi à ce savant l'expression analytique, bien connue sous le nom de Formule de Fourier, laquelle a rendu de grands services dans la physique mathématique et a donné lieu à des travaux très importants en France, en Allemagne et en Angleterre.

Quant à la statue en elle-même, elle est de Faillot, Auxerrois, dont la statue de *saint Jérôme au désert*, appartenant au Musée, a obtenu une médaille d'or au salon de 1863. Le modèle en a été choisi dans un concours. Faillot fut un artiste de mérite, dont la ville s'honore, puisqu'on a donné son nom, il y a deux ans, l'une de nos rues; on trouve sa biographie dans le catalogue du Musée, dressé par notre collègue, M. Passepont, et imprimé dans le 26^e volume du Bulletin de notre Société, 1872, p. 359.

Vous avez, en conséquence, décidé d'intervenir, et vous nous avez chargés, MM. Challe, président, de Bogard, Quantin, Léthier et moi, de chercher l'emplacement le plus convenable à recommander au Conseil municipal. Les emplacements mis en avant jusqu'à ce jour sont un éperon du pont (M. Desmaisons), la cour d'honneur du Collège (M. Monceaux), un square la porte de Paris, les promenades ou une place de la ville.

Tout d'abord, l'emplacement du pont nous a paru devoir être écarté. Entre plusieurs objections importantes que soulève ce choix, il y en a une tout à fait concluante que nous a présentée notre collègue M. Léthier, et à laquelle nous nous sommes ralliés; c'est que l'établissement d'une statue sur un pont d'une certaine longueur présente une énorme difficulté. Il faut que, vue du quai, cette statue ne semble point trop petite par rapport au pont, ce qui serait certainement ici le cas, et que, vue du pont, elle ne soit pas trop grande pour être bien vue des passants. A Paris, on a échoué dans la solution de ce problème au pont de la Concorde, et on a dû en retirer les statues qu'on avait faites exprès; si l'on a réussi au Pont Neuf, c'est que la statue fort grande de Henri IV est en réalité placée entre deux ponts, à l'extrémité de l'île Notre-Dame, et à une distance suffisante de la voie de ces mêmes ponts.

Or ce ne serait pas possible au pont d'Auxerre. Enfin à Clamecy, où la place du buste de Rouvet, l'inventeur du Cottage, était pour ainsi dire commandée sur le pont, on a obtenu un assez piètre effet, quoiqu'on ait surélevé le buste par une colonne et que le pont soit bien moins long que celui d'Auxerre.

Nous avons cru devoir aussi rejeter la cour d'honneur du Collège. En effet, si le public aurait toujours la vue de la statue à travers les grilles, il n'en pourrait ni voir les bas-reliefs ni les inscriptions. Or, pour être justement méritée, la gloire de Fourier n'en est pas moins une de celles dont le public, même celui qui a passé par le Collège, ne peut pas apprécier les titres comme il le ferait pour un littérateur ou un poète; il ne peut les connaître que par oui-dire, et il a besoin qu'on les lui dise. Fourier a été quelque temps professeur au collège d'Auxerre, soit, mais cela n'est pas son titre de gloire. Il n'est pas plus l'homme du collège qu'il ne l'est de l'ordre monastique dont il a d'abord revêtu l'habit, ni du club des Jacobins dont il a fait un instant partie; il est l'homme de la France et du département.

Le square à côté de la place de Paris est loin des centres; il a, d'ailleurs, avec tout autre endroit des promenades, l'inconvénient de perspectives trop vastes pour une statue d'aussi petite dimension les places de Saint-Germain et de Saint-Étienne n'ont pas ce défaut; mais elles sont adossées à des monuments écrasants pour la statue.

Nous ne voyons donc d'emplacement convenable que la place de la Bibliothèque, et c'est tout d'abord celle qui convenait à un savant et à une gloire départementale. Ni la grandeur de cette place, ni celle des bâtiments environnants ne nous paraissent en disproportion avec la grandeur de la statue, faite primitivement pour l'ancien jardin des plantes situé sur l'emplacement du palais de Justice actuel. L'image de Fourier serait placée là en avant de la façade du Musée, sur laquelle des médaillons, dus aussi à un ciseau auxerrois, représentent les autres célébrités du département; elle serait près de la bibliothèque, où nous conservons le grand ouvrage sur l'Égypte auquel Fourier a coopéré, et dont le premier volume est l'introduction, entièrement rédigée par lui. C'est, au reste, le seul de ses ouvrages que possède la ville, ce qui est d'ailleurs regrettable.

Quant à l'emplacement même de la statue, il nous paraît devoir être choisi vis-à-vis la porte d'entrée de la bibliothèque sur la direction des deux poteaux à réverbères de la place. En cet endroit, il ne gênerait pas les voitures. Il ne faudrait pas que la statue tournât le dos à la voie pavée qui longe la place et y représente la plus grande circulation elle pourrait y être vue de profil regardant du côté de l'horloge. Mais ces derniers détails sont moins importants que le choix de la place qui nous semble devoir être avant tout recommandée à la sollicitude de MM. les membres du Conseil municipal.